

## **Mise en perspective théologique (chrétienne) du concept juridique de « liberté religieuse » tel qu'il existe dans les Droits de l'homme**

*Document final de synthèse du travail du Groupe Dialogue & Vérité de Genève*

### ***Participants***

Noms : Domaine d'étude (durant nos rencontres)

Henry Matz : doctorant en droit

Olivier Bigler : doctorant en droit

Leonor Hernández (nouveau nom ?) : étudiante de master en droit

Pascal Hämmerli : doctorant en théologie et animateur GBU

### ***Remarques sur la Méthode***

1. Il a fallu du temps pour délimiter clairement le thème que nous voulions aborder (2 rencontres sur 3 rencontres au total !)
2. Nous avons travaillé individuellement pour préparer la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> rencontre. Chacun devait présenter aux autres participants ses réflexions et les résultats de ses lectures.
3. Pour la 3<sup>ème</sup> rencontre, nous avons proposé que chacun présente ses réflexions et résultats de recherche par écrit, ce qui a été bénéfique et permet de laisser une trace de ce qui a été fait.
4. La discussion était structurée par les différents thèmes que nous abordions, mais d'autre part, elle était très libre et spontanée.
5. Trois rencontres n'ont pas suffi pour élaborer une réflexion profonde, ni encore moins pour parvenir à une synthèse du thème général que nous nous étions proposé.

### ***Intention***

L'intention du projet, qui n'a pas pu être menée à bout en trois rencontres, était d'essayer de dégager une synthèse de la question que nous avons décidé de nous poser : Que pouvons-nous dire de la pertinence, véracité et validité du concept de « liberté religieuse » dans une perspective chrétienne ?

### ***Thèmes secondaires abordés***

#### **Les racines des Droits de l'homme**

Olivier Bigler nous a transmis des textes très intéressants sur le cas du statut juridique et des droits des Indiens d'Amérique (du Sud) lors de la conquête espagnole au XVI<sup>ème</sup> siècle. Ces textes, dont nous avons parlé lors de la 2<sup>ème</sup> rencontre, touchent aux fondements du droit international et aux racines de l'idée de droits universels valables en dehors de la Chrétienté. L'un des auteurs d'époque fait une argumentation biblique en faveur des droits des Indiens.

### **Fondements bibliques de la liberté religieuse**

Henry Matz a rédigé un document synthétique qui présente et cite des textes bibliques qui peuvent permettre une réflexion sur les fondements bibliques du rôle et de la place de la religion dans une société ou dans un Etat. Ce document a été présenté et discuté lors de la 3<sup>ème</sup> rencontre. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire d'approfondir la recherche biblique sur ce point, pour pouvoir véritablement fonder notre réflexion.

Cf. le document : « *Qu'est-ce que dit la Bible par rapport à la liberté de religion ?* »

### **Liberté de pensée, de conscience et de religion dans l'Union européenne**

Pascal Hämmerli a rédigé un document synthétique, assorti d'un commentaire critique, qui, s'appuyant sur les informations disponibles sur le site officiel de l'UE, présente l'article 10 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne qui concerne la « Liberté de pensée, de conscience et de religion ». Ce document a été présenté et discuté lors de la 3<sup>ème</sup> rencontre.

Cf. document : « *Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne. Article 10* »

### **Religion en Europe dans la presse**

Pascal Hämmerli a rédigé une petite synthèse basé sur des coupures de presse (Le Temps) qu'il a récoltées sur la question de la place de la religion en Europe. Les cas de la libéralisation du dimanche pour les commerces en France et de l'interdiction des crucifix en Italie sont abordés.

Cf. document : « *Quelques articles tirés du Temps sur la relation entre l'Europe et la religion* »

### **Le principe de non diffamation**

Olivier Bigler a fait une recherche sur le plan juridique et écrit un document de synthèse sur la question de l'interdiction de la diffamation de la religion, qui fait l'objet d'une requête, sur la scène internationale, essentiellement de la part des Etats musulmans.

Cf. document : « *Le principe de non-diffamation des religions : une extension raisonnable du principe de non-discrimination* »

### **Fondements et histoire des Droits de l'homme**

Pascal Hämmerli a mis à disposition un bref travail de séminaire sur « *Les Droits de l'homme. Fondements et histoire* » qui donne quelques jalons de l'histoire des Droits de l'homme et discutent brièvement leurs fondements théologiques et philosophiques, comparant également la déclaration française des Droits de l'homme de 1789 et celle de l'ONU en 1948.

Cf. document : « *Les Droits de l'homme. Fondements et histoire* »

### **Conclusion**

Deux aspects importants sont ressortis de nos discussions lors de la 3<sup>ème</sup> rencontre :

- Le sentiment d'avoir été « endoctrinés » par l'éducation que nous avons reçue quant à certains grands axes de notre façon d'aborder la question de la place et du rôle de la religion dans la société. Par exemple, nous considérons comme un acquis, sans aucun esprit critique, la distinction entre sphère privée (à laquelle appartiendrait exclusivement la religion) et la sphère publique. Il en résulte le sentiment général que la foi doit rester en retrait de notre vie intellectuelle ou pratique... (La présentation de Henry montrait justement que, du point de vue biblique, la religion

possède de nombreuses et profondes dimensions communautaires qui peuvent avoir des conséquences politiques.)

- Le sentiment qu'il faut chercher à avoir une meilleure vue d'ensemble du lien et de l'articulation possible entre la foi biblique, les fondements du droit et la façon de se positionner face à la liberté religieuse. Sans quoi, nous risquons fort bien de ne faire que suivre le courant dominant de pensée.